

L'IDENTITE NUMERIQUE

Qu'est-ce que l'identité numérique

L'identité numérique correspond aux caractéristiques propres à une personne physique (nom, prénom, date de naissance, etc...) enregistrées sous forme numérique. Cette identité numérique sécurisera et simplifiera la connexion aux démarches administratives.

L'identité numérique remplace-t-elle la carte d'identité ?

NON. Elle permet de prouver son identité en ligne. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité.

Est-ce que l'identité numérique est payante ?

NON. Il faut télécharger l'application France Identité qui est gratuite.

Comment créer son identité numérique ?

Il faut tout d'abord être majeur et avoir un smartphone.

- 1 – Téléchargez l'application France Identité
- 2 – Munissez-vous de votre CNIE (nouvelle carte d'identité au petit format, avec puce électronique)
- 3 – Saisissez-le code de votre CNIE (voir photo)



- 4 – Cliquez sur « Démarrer la lecture » et prenez en photo votre CNIE (côté photo). Quand le téléphone sera au bon endroit par rapport à la CNIE il vibrera (ne bougez plus et attendez la lecture).
- 5 – Faites vérifier votre identité numérique par FranceConnect (via impôts.gouv, assurance maladie, yris, identité numérique de La Poste ou MSA) puis cliquez sur « Continuer »
- 6 – Renseignez l'adresse mail car elle sera associée à votre identité numérique (il est préférable d'associer un mail à une seule identité numérique)
- 7 – Créez votre code personnel à 6 chiffres

Comment demander la certification de son identité numérique ?

La démarche se fait sur votre smartphone avec votre CNIE (carte nationale d'identité électroniques : les nouvelles cartes d'identité au petit format, avec puce électronique).

La certification est gratuite et valable cinq ans.

Il faut faire la demande depuis votre compte sur l'application France Identité.

Pour lancer la demande, il faut aller sur le petit logo en haut à droite de l'application.

Un QR code sera généré et devra être présenté lors de la validation de votre identité numérique en mairie.

Où faire valider son identité numérique ?

Dans une mairie formée à cette démarche. **La Mairie de Mauléon-Licharre est habilitée.**

Contactez la Mairie pour prendre un rendez-vous (vous devrez venir avec votre CNIE et votre smartphone).

La certification prendra 2 jours, vous recevrez un mail de notification.

Rendez-vous sur l'application France Identité, votre identification sera certifiée.

Comment créer un **justificatif d'identité numérique** ?

Un tel justificatif a été pensé pour remplacer les photocopies de cartes d'identité ou de passeport. C'est un document à usage unique, infalsifiable.

The image shows a sample of a French digital identity certificate (Justificatif d'identité à usage unique) with callouts explaining its components:

- Un destinataire**: Points to the 'DESTINÉ À' field, which contains '072c immo'.
- Un motif (facultatif)**: Points to the 'MOTIF' field, which contains 'Location d'appartement'.
- Une date limite d'utilisation**: Points to the 'DATE LIMITE D'UTILISATION' field, which contains '11/12/2023'.
- Un émetteur**: Points to the 'ÉMETTEUR' section, which includes the name 'Martin', surnames 'Maëlys-Gaëlle, Marie', sex 'F', nationality 'FRA', date of birth '13/07/1990', and place of birth 'Paris'.
- Une signature électronique du ministère de l'Intérieur**: Points to the official seal of the Ministry of the Interior.
- Un QR code sécurisé vérifiable en ligne**: Points to the QR code used for verification.

The certificate also includes the French Republic logo and the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. At the bottom, there is a small text block regarding the electronic signature and its legal validity.

- 1 – Ouvrez l'application France Identité
- 2 – Cliquez sur « Créer un justificatif d'identité »
- 3 – Saisissez le nom de la personne ou de l'entité destinataire du justificatif (ex : agence immobilière ABC)
- 4 – Sélectionnez la durée de validité pour le justificatif d'identité
- 5 – Le motif d'utilisation est facultatif, vous pouvez cliquer sur « continuer »
- 7 – Saisissez votre code personnel
- 8 – Prenez en photo votre CNIE (attendez la vibration de votre smartphone)
- 9 – Enregistrez votre justificatif d'identité et envoyez-le à la personne ou l'entité destinataire

Comment **importer son permis de conduire** dans France Identité ?

- 1 – Rendez-vous sur le site : <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/bienvenue>
 - 2 – Identifiez-vous avec France Identité
 - 3 – Depuis l'application France Identité, appuyez sur « Scanner un QR code »
 - 4 – Scannez le QR code du relevé d'information restreint
- Votre permis de conduire s'importe en quelques secondes.